

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 4 juin 2019 portant désignation des membres de la commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

A.M. 03-06-2021

M.B. 15-06-2021

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, notamment ses articles 132 à 134 ;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 janvier 2019 relatif à la commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, article 12;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2019 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse ;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer un membre visé à l'article 133, alinéa 1^{er}, 5^o du décret du 18 janvier 2018 ;

Considérant la proposition du Conseil d'administration de l'ARES du 25 mai 2021,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 4 juin 2019 portant désignation des membres de la commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, les modifications suivantes sont apportées :

1^o les mots «Monsieur Bruno HUMBEECK» sont remplacés par les mots «Madame Marie DELHAYE» ;

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 3 juin 2021.

V. GLATIGNY